

DÉPARTEMENT
DU NORD

ARRONDISSEMENT
DE DUNKERQUE

COMMUNE
DE MERVILLE

DATE DE CONVOCATION
22 juin 2018

Nombre de Conseillers

En exercice 29

Présents 19

Votants 25

OBJET :
**19.C. COMMUNAUTÉ
DE COMMUNES
FLANDRE LYS.
FRÉQUENTATION DE
LA PISCINE PAR LES
ÉCOLIERS. SIGNATURE
D'UNE CONVENTION
AVEC LE CENTRE
AQUATIQUE
INTERCOMMUNAL
L'ONDINE.**

EXTRAIT DU PROCÈS VERBAL DES
DÉLIBÉRATIONS DU CONSEIL MUNICIPAL

Envoyé en préfecture le 09/07/2018

Reçu en préfecture le 09/07/2018

Affiché le 13/07/2018

ID : 059-215904004-20180628-09072018D19C_LN-DE

L'an deux mil-dix-huit, le vingt-huit JUIN à dix heures

Le Conseil Municipal légalement convoqué, s'est réuni au lieu ordinaire de ses séances sous la présidence de Monsieur Joël DUYCK, Maire

Étaient présents : M. DUYCK Joël, Maire-Président – M. KUJAWA Philippe – Mme DELOMMEZ-DUBOIS Marie-Angèle – M. DIDELOT Bernard – Mme BEURAERT-CEUGNART Martine – M. MARCINKOWSKI Claude – Mme BOULENGER-HAVEZ Delphine – M. VERWAERDE Franckie Adjoint – Mme CARREZ-DEWERDT Marie-France – M. DEBAECKER Yves – M. BAUDRY José – Mme BILLIAU-BODELLE Marie-Françoise – M. MABRIEZ Philippe – Mme PLE-BOULENGUER Sandra – M. LEMETTRE Jean-Louis – Mme COUSSEMAKER-DEBERDT Murielle – Mme HAMELIN-DENANS Géraldine – M. HUE Jean-Luc – Mme ADONEL Louise Conseillers Municipaux. Formant la majorité des membres en exercice.

EXCUSES : Mme BORDEAU-MURA Charlotte – M. SERE Soarey Idriss – Mme ROUSSELLE-POTTIEZ Corine – M. PARENT Jacques – Mme DI PENTA Anna – M. LAPIERRE Julien **donnant délégations respectives** à M. DUYCK Joël – M. BAUDRY José – Mme COUSSEMAKER-DEBERDT Murielle – Mme HAMELIN-DENANS Géraldine – M. HUE Jean-Luc – M. LEMETTRE Jean-Louis.

ABSENTS : Mme CARON Sophie – Mme BOUVET Margaret – M. LORIDAN Bernard – Mme DUMONT-DELAMBRE Catherine.

M. KUJAWA Philippe a été élu Secrétaire de séance.

Il est exposé à l'assemblée que jusque lors, les élèves des classes de CP/CE1 des écoles mervilloises effectuent chaque année scolaire un cycle d'apprentissage de la natation.

Pour l'année scolaire 2018-2019, cet apprentissage se fera au centre aquatique intercommunal « l'Ondine ». Le tarif par classe est de 95 € la séance. Un Maître-Nageur (MNS) sera mis à disposition par classe, par le Centre Aquatique.

La Communauté de communes Flandre Lys prendra en charge 10 séances pour les 11 classes de CP-CE1 de la commune, réparties sur 3 périodes de l'année scolaire à hauteur de 60 € / séance. L'Ondine facturera le reste à charge de 35 € à la commune, pour chaque séance de chaque classe.

Le conseil municipal, à l'unanimité autorise le Maire à signer la convention qui sera prise à cet effet, conclue avec le centre aquatique intercommunal « l'ondine » et la CCFL pour l'année scolaire 2018-2019.

La dépense sera imputée au compte 6042 du budget communal.

Parallèlement, le conseil municipal, à l'unanimité, autorise le Maire à signer une convention avec le centre aquatique l'Ondine, conclue pour l'année scolaire dont il s'agit afin de prendre en charge la totalité des 10 séances relatives aux 3 classes de CE2 de la commune. Les conventions sont annexées à la délibération.

Il s'agit de permettre à chaque enfant d'avoir 30 séances de natation en primaire (10 séances en CP – 10 séances en CE1 et 10 séances en CE2), conformément à la circulaire de l'Education Nationale, contre 22 auparavant (11 séances en CP et 11 en CE1).

Fait et délibéré en séance à MERVILLE, les jours, mois et an susdits.

Ont signé les membres présents.

POUR EXTRAIT CONFORME

Le Maire

Joël DUYCK

Le Maire :

- certifie sous sa responsabilité le caractère exécutoire de cet acte qui sera affiché ce jour au siège de la collectivité,
- informe que la présente délibération peut faire l'objet d'un recours pour excès de pouvoir devant le Tribunal Administratif de LILLE dans un délai de deux mois à compter de sa publication et de sa réception par le représentant de l'Etat.

